

Une recommandation officielle – et ses conséquences financières

Par la commission de rédaction

Depuis trois ans, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande aux personnes se trouvant dans une zone d'endémie de se faire vacciner contre l'encéphalite à tiques. Cette recommandation officielle n'est pas sans conséquences sur l'évolution des coûts de la médecine ambulatoire.

Suite à une forte augmentation en 2005 des cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME), ou encéphalite à tiques, l'Office fédéral de la santé publique OFSP a réagi par la définition de zones d'endémie de l'encéphalite à tiques en Suisse (cf. présentation OFSP «zones d'endémie FSME»). L'OFSP a souligné dans son information détaillée que la vaccination contre la FSME protège contre une maladie dont les complications peuvent être graves, voire mortelles. Il recommande avec insistance aux populations des régions concernées de se faire vacciner. Cette vaccination est considérée si importante par la Confédération, que les coûts de celle-ci sont pris en charge dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins assurance de base.

La campagne a un impact

L'appel à vaccination par les autorités a rencontré un large écho. Des centaines de milliers de personnes se sont fait vacciner contre la FSME par leur médecin de famille. Afin que le vaccin FSME puisse développer toute son efficacité, trois doses sont nécessaires, et donc trois consultations chez le médecin, en l'espace de six à douze mois. Le coût

moyen d'une vaccination (une dose de vaccin plus une consultation) s'élève à Fr. 53.30. Les effets de cette campagne de vaccination initiée par l'OFSP se font sentir très fortement sur l'évolution des coûts en médecine ambulatoire, comme le montre le graphique [ci-contre].

Les prestations médicales liées à la vaccination FSME pour l'ensemble de la Suisse sont passées de 4 à 24 millions, puis à 38 millions de francs. Cette augmentation considérable des coûts a pu être constatée essentiellement dans les cantons de Zurich, de Thurgovie et d'Argovie, qui ont été presque entièrement déclarés zones d'endémie. L'exemple du canton d'Argovie précisément montre de façon claire l'effet financier de la recommandation officielle de vaccination sur l'augmentation des coûts.

Rhétorique ou analyse?

Sur une augmentation totale de 1,3 % des coûts des prestations médicales dans le canton d'Argovie, le facteur de prestation FSME a entraîné à lui seul un accroissement de 0,4 % au cours de la période d'avril 2006 à mars 2007. Sans les vaccinations, l'augmentation des coûts en médecine ambulatoire aurait été de 0,9 % dans le canton d'Argovie. À cause de cette campagne de vaccination, la hausse des coûts indiquée a donc augmenté de plus de 44 %! Il apparaît clairement que la discussion sur les augmentations des coûts en médecine ambulatoire doit être menée de façon différenciée. Si l'on analyse les raisons de l'augmen-

tation des coûts en détail, la simple explication de «l'extension du nombre de fournisseurs de prestations» se révèle être une simple rhétorique politique.



Dr Christiane Meier, collaboratrice scientifique à la Direction de la santé du canton de Zurich, service du médecin cantonal. christianameier@gd.zh.ch

Tiques, piqûres de tiques et mesures de protection

L'encéphalite à tiques – méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) – est une infection virale qui est transmise à l'homme par la piqûre de tiques infectées. En moyenne environ 1 % des tiques sont infectées par le virus de la FSME. La plupart des personnes qui sont piquées par une tique infectée par la FSME n'ont pas de symptômes ou seulement des symptômes bénins. Chez une minorité apparaissent après environ 7 à 14 jours des maux de tête et des courbatures. Il s'ensuit une méningite chez 5 à 15 % des personnes concernées. Les séquelles graves sont plutôt rares, les décès très rares. Les tiques sont présentes dans les sous-bois. C'est pourquoi après un séjour en forêt le corps doit être examiné et les tiques doivent être enlevées à l'aide de pinces.

Des vêtements bien couvrants et fermés ainsi que l'utilisation de produits de protection (repellents) protègent de la piqûre de tique. La vaccination contre la FSME est conseillée aux adultes et aux enfants (en général dès 6 ans) dans les zones d'endémie. Pour une bonne protection, trois vaccinations en l'espace d'une année et un rappel après dix ans sont nécessaires.

La recommandation de l'OFSP de se faire vacciner contre l'encéphalite à tiques a fait exploser les coûts en médecine ambulatoire.

